



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 16 juin 2026 s'est réuni au 47 bis, rue de la Baraudière à SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Élodie COUTURIER, Isabelle LE SOMMER, Évelyne ROHO, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Philippe BUTTAZZONI, Jérôme SULIM

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Patrick MOREAU, Bernard GAUTIER, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET

EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-06-48

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'UNCCAS

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2026-06-48

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'UNCCAS

Rapporteur : Simon BRUNEAU

Exposé des motifs :

L'association dite « Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale » (UNCCAS), régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

L'UNCCAS a pour buts :

- de regrouper les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS), les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant des activités d'action sociale régies par le Code de l'action sociale et des familles ainsi que les Unions que ses membres constituent au niveau départemental ;
- de représenter ses membres au niveau européen, national, régional et départemental dans le cadre de leur mission d'élaboration et de mise en œuvre de l'action sociale publique locale ;
- de promouvoir l'action de ses membres en valorisant leur savoir-faire et en contribuant au débat public sur les politiques sociales et leurs évolutions. ;
- d'orienter, accompagner, soutenir la qualification des moyens d'intervention sociale de ses adhérents pour une action de qualité au service de la population ;
- de coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau national qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci ;
- de créer et gérer tous services et prestations nécessaires à l'accomplissement de ses buts :
 - actions d'information (publications, études, congrès, etc.) ;
 - activité d'audit/diagnostics, de conseil ;
 - actions de formation pour les élus, les professionnels et les bénévoles.

Au cours du mois de septembre 2026, le Conseil d'Administration de l'UNCCAS sera élu lors de la réunion du « comité des 100 ». Ce comité est un collège de « grands électeurs » qui réunit 100 CCAS ou CIAS adhérents de l'UNCCAS au 1er janvier 2026 et répartis dans 7 collèges électoraux, en fonction de leur population. Il a pour mission de désigner, au moyen d'un scrutin de liste, les 54 administrateurs de l'UNCCAS.

Chaque CCAS peut présenter un candidat titulaire avant le 12 juin 2026 à minuit. Le résultat du vote et les noms des 100 membres du comité seront annoncés dès le 23 juillet 2026.

Sur exposé de Simon BRUNEAU, Vice-Président du CCAS de Saint-Herblain

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Considérant les statuts de l'UNCCAS relatifs à l'organisation des instances de l'association ;

Considérant la volonté du CCAS de Saint-Herblain de s'investir pleinement au sein de l'UNCCAS par la désignation d'un candidat au comité des 100 de l'association, comité rassemblant les grands électeurs en charge de désigner les membres du Conseil d'Administration de l'UNCCAS ;

Considérant la candidature de Simon BRUNEAU en tant que titulaire pour siéger au Conseil d'Administration de l'UNCCAS ;



Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de désigner comme candidat titulaire au comité des 100 de l'UNCCAS : Simon BRUNEAU.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Le Vice-Président du CCAS

Delphine BERTHELOT

Simon BRUNEAU

